

ACCÉDER AUX DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES

CARTE D'ACCÈS DÉCHETTERIES

Que vous soyez un particulier ou un professionnel, **vous devez disposer d'une « carte d'accès déchetteries » pour pouvoir accéder à nos trois déchetteries intercommunales.**

Depuis le 1er mars 2022 et en partenariat avec les communes du territoire, les cartes peuvent vous être remises directement auprès de votre mairie de résidence, ou à l'accueil de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (48bis Route de Veulettes - 76450 CANY-BARVILLE).

VOUS NE L'AVEZ PAS ENCORE ? VOICI COMMENT L'OBTENIR :

➤ Cliquez [ici](#) pour télécharger le formulaire de demande de carte, que vous devez compléter avant de vous rendre dans votre mairie ou à l'accueil de la communauté de communes, muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois si vous êtes un particulier ou alors un extrait Kbis de l'entreprise si vous êtes un professionnel. Si votre dossier est complet, vous repartirez directement avec votre carte.

VOUS N'AVEZ PAS D'IMPRIMANTE ?

Nouveauté ! Vous pouvez vous rendre directement en mairie ou à l'accueil de la Communauté de Communes afin de compléter le formulaire. N'oubliez pas les pièces justificatives nécessaires (pièce d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois si vous êtes un particulier ou extrait Kbis de l'entreprise si vous êtes un professionnel).

VOUS AVIEZ DÉJÀ UNE CARTE MAIS VOUS L'AVEZ PERDUE ?

En cas de perte ou de vol de cette carte, vous pouvez faire une demande de renouvellement en [cliquant ici](#) (à savoir que toute nouvelle demande sera facturée 15 euros). La démarche est identique à la remise d'une première carte.

Des questions ? Contactez le service Déchets au 02 35 57 90 45.

